



16, rue Thiers
B.P. 329

88008 EPINAL Cedex

Téléphone: 03 29 35 67 67

Télécopie : 03 29 82 30 15

e-mail : 3g@notaires.fr

Successieurs de Maîtres Grandmaire,
Gantois, Aussedat, Villemain,
Maninetti, Heck et Laurent

Franck DEMARD
Charlotte THOMASSIN
Notaires assistants

Stéphanie GOURBEYRE
Virginie GANTOIS-VILLEMEN
Stéphane SZABLA

Notaires

VENTE Ville d'EPINAL/SICOVAD
44374 /SG /CTH

ATTESTATION

(Annexe I de l'article D 1617-19 du CGCT)

JE SOUSSIGNE Maître Stéphanie GOURBEYRE notaire associé de la Société Civile Professionnelle « Stéphanie GOURBEYRE, Virginie GANTOIS-VILLEMEN et Stéphane SZABLA, Notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à EPINAL (Vosges), 16 rue Thiers, soussigné, certifie avoir reçu le 11 mars 2021 la vente,

Par :

La **COMMUNE D'EPINAL**, collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département des Vosges, dont l'adresse est à EPINAL (88000), 9 rue Général Leclerc, identifiée au SIREN sous le numéro 218801603.

Au profit de :

La Société dénommée **SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE VALORISATION DES DECHETS MENAGERS DE LA REGION D'EPINAL (SICOVAD)**, Autre collectivité territoriale dont le siège est à EPINAL (88000), 4 Allée Saint Arnould, identifiée au SIREN sous le numéro 258801422 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de EPINAL.

Le bien suivant :

DÉSIGNATION

A EPINAL (VOSGES) 88000 lieudit "sous le bois voiriot"

Une parcelle de terrain en nature de futaie

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
BH	26	Sous le Bois Voiriot	00 ha 80 a 74 ca

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

PRIX

J'atteste, sous ma responsabilité, qu'il n'existe pas, à ma connaissance, de vente ou de promesse de vente antérieure à celle-ci.

Il a été stipulé ce qui suit en ce qui concerne les modalités de paiement du prix :

"Le paiement doit intervenir, conformément aux dispositions de l'article D 1617-19, premier alinéa, du Code général des collectivités territoriales portant établissement des pièces justificatives des paiements des communes, départements, régions et établissements publics locaux.

Toutefois, le vendeur, conformément aux dispositions de l'article L 2241-3 du Code général des collectivités territoriales, requiert l'acquéreur de faire effectuer le paiement du prix entre les mains du notaire soussigné, à charge par celui-ci, s'il y a lieu, de procéder sous sa responsabilité à la purge de tous privilèges, hypothèques ou saisies pouvant grever l'immeuble.

Le comptable public étant déchargé de toute responsabilité par ce mode de paiement, l'acquéreur s'oblige à faire émettre le mandat nécessaire pour que celui-ci ait lieu entre les mains du notaire soussigné dans les plus brefs délais.

Le règlement ainsi effectué libérera entièrement l'acquéreur.

Membre d'une association agréée- le règlement des honoraires par chèque est accepté.

C.D.C. 40031 00001 0000177172 C 79

Parking à l'arrière réservé à la clientèle

En raison de ce que la remise des fonds sera ainsi effectuée au notaire soussigné, la présentation au comptable public d'un état des inscriptions hypothécaires délivré sur formalités ne sera pas nécessaire. "

Je m'engage en conséquence à procéder sous ma responsabilité à la purge de tous privilèges, hypothèques ou saisies pouvant grever l'immeuble.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

**FAIT A EPINAL (Vosges)
LE 11 MAI 2021**

M^{me} GOURBEYRE
GANTOIS-VILLENIN
SZABLA
NOTAIRE
16, rue Thiers - 88000 EPINAL
Tel 03 29 29 67 47 - Fax 03 29 82 30 15